

Note de service

- Date :** Le 28 mars 2018
- Destinataires :** Gestionnaires des services à l'enfance, GSMR et CADSS
Conseils scolaires de district
- Expéditrices :** Shannon Fuller, sous-ministre adjointe, Division de la
petite enfance et de la garde d'enfants, ministère de
l'Éducation
- Denise Dwyer, sous-ministre adjointe, Division de
l'éducation autochtone et du bien-être, ministère de
l'Éducation
- Objet :** **Avis d'affichage au Registre de la réglementation de
règlements proposés en application de la *Loi de 2015
sur la réforme des vérifications de dossiers de police***
-

Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels a affiché des règlements proposés en application de la *Loi de 2015 sur la réforme des vérifications de dossiers de police* (LRVDP) au Registre de la réglementation pour une période de 12 jours civils à compter du 28 mars 2018 afin de recueillir des commentaires.

La LRVDP a reçu la sanction royale le 1^{er} décembre 2015 et entrera en vigueur le jour qui sera fixé par proclamation. Si elle était promulguée, la LRVDP établirait le premier ensemble de normes détaillées de la province sur la façon dont les vérifications des dossiers de police sont demandées et effectuées et dont leurs résultats sont divulgués.

Certains règlements doivent être adoptés aux fins de la promulgation de la LRVDP, à savoir :

- un règlement précisant les situations où la LRVDP ne s'applique pas (p. ex., les vérifications de dossiers de police effectuées à certaines fins précises seront soustraites aux exigences de la LRVDP);
- un règlement établissant les procédures opérationnelles et protocoles que les fournisseurs de vérifications de dossiers de police doivent suivre lorsqu'ils effectuent des vérifications qui sont assujetties à la Loi.

Dans le Registre de la réglementation, il est proposé que la catégorie de filtrage du secteur de l'éducation ainsi que de la garde d'enfants et de la petite enfance soit

soustraite aux restrictions touchant la divulgation de renseignements aux termes de la LRVDP pendant une période limitée à un an. Votre organisme pourrait donc souhaiter examiner cette proposition et faire des observations à son sujet, étant donné les dispositions de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* (LGEPE) et de la *Loi sur l'éducation* concernant les vérifications de dossiers de police.

Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels reconnaît que votre organisme s'intéresse aux questions touchant les vérifications de dossiers de police et sollicite vos observations à ce sujet. Pour examiner la proposition et formuler des commentaires, veuillez visiter : www.ontariocanada.com/registry.

Le ministère de l'Éducation comprend l'importance de veiller à ce que les enfants et les élèves vivent dans un environnement sain et sécuritaire. Nous avons hâte de poursuivre notre travail de partenariat avec vos organismes.

Version originale signée par

Shannon Fuller
Sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et de la
garde d'enfants

Version originale signée par

Denise Dwyer
Sous-ministre adjointe
Division de l'éducation autochtone et du
bien-être